

Massy, le 24 février 2015

Montant définitif de l'augmentation de capital de Quantum Genomics à l'issue des opérations de stabilisation : 12,9 M€

🌀 Exercice intégral de l'option de surallocation : 1,7 M€ supplémentaire levé à travers l'émission de 267 375 actions nouvelles au prix de 6,30 €

🌀 Capitalisation boursière : 52,8 M€

Quantum Genomics (Alternext - FR0011648971 - ALQGC), société biopharmaceutique dont la mission est de développer de nouvelles thérapies pour des besoins médicaux non satisfaits dans le domaine des maladies cardiovasculaires, annonce que la société de Bourse Invest Securities, agissant en tant que Chef de File et Teneur de Livre, a informé la société que l'option de surallocation, qui lui a été consentie dans le cadre de l'augmentation de capital avec offre au public sur le marché Alternext d'Euronext Paris, a été exercée intégralement à hauteur de 1,7 M€ supplémentaire correspondant à l'émission de 267 375 actions supplémentaires au prix de l'offre, soit 6,30 € par action.

En conséquence, le montant définitif de l'augmentation de capital s'établit à 12,9 M€, correspondant à l'émission de 2 049 875 actions nouvelles.

A l'issue de ces opérations, le capital social de Quantum Genomics est désormais composé de 6 859 962 actions, soit une capitalisation boursière de 52,8 M€ sur la base du cours de clôture de l'action le 23 février 2015 (7,70 €).

Lionel Ségard, PDG de Quantum Genomics, commente :

« L'exercice intégral de l'option de surallocation confirme le large succès de notre augmentation de capital, visant principalement à financer la phase IIa de notre molécule QGC001 contre l'hypertension. Cette levée de fonds, supérieure à nos attentes, vient renforcer notre confiance et nous place dans les meilleures dispositions, y compris dans le cadre de nos discussions avec nos futurs partenaires laboratoires pharmaceutiques. »

Par ailleurs, conformément à l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, Invest Securities, en sa qualité d'agent stabilisateur indique que :

- la stabilisation a débuté le 13 février 2015 sur les actions Quantum Genomics (Code ISIN : FR0011648971 – Code mnémotechnique : ALQGC);
- la stabilisation s'est achevée le 23 février 2015 ;
- la stabilisation n'a nécessité aucune opération.

CONTACTS

Quantum Genomics

Lionel Ségard
Président-Directeur Général
01 60 13 76 80

Quantum Genomics

Marc Karako
Vice-Président Finance - Relation
investisseurs
01 60 13 76 84
marc.karako@quantum-genomics.com

ACTUS

Jean-Michel Marmillon
Relations Presse
01 53 67 36 73
jmmarmillon@actus.fr

À PROPOS DE QUANTUM GENOMICS

Quantum Genomics est une société biopharmaceutique dont la mission est de développer de nouvelles thérapies pour des besoins médicaux non satisfaits dans le domaine des maladies cardiovasculaires, notamment l'hypertension artérielle et l'insuffisance cardiaque.

Quantum Genomics développe une nouvelle approche thérapeutique basée sur l'inhibition de l'Amino peptidase A au niveau cérébral (BAPAI - *Brain Amino peptidase A Inhibition*), résultat de plus de vingt années de recherche académique au sein des laboratoires du Collège de France, de l'INSERM, du CNRS et de l'université Paris Descartes.

Quantum Genomics est cotée sur le marché Alternext à Paris (code ISIN : FR0011648971 - mnémo : ALQGC).

Intermédiaires financiers

Invest Securities
Corporate Finance

Conseil

Invest Securities
Société de Bourse

Chef de file & Teneur de livre

ACTUS
finance & communication

Communication financière

Avertissement

Des copies du Prospectus visé par l'AMF le 26 janvier 2015 sous le numéro I.15-036 sont disponibles sur le site Internet de la société (www.quantum-genomics.com ou www.QGC-BOURSE.COM) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande au siège social de la société, 2 -12 Chemin des Femmes, Bâtiment l'Odyssee, 91300 Massy, France.

Le public est invité à prendre connaissance des risques décrits au chapitre IV « Facteurs de risques » et dans la deuxième Partie au chapitre II « Facteurs de risques liés à l'offre » du Prospectus.

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Quantum Genomics (les « Actions ») dans un quelconque pays.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une

offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Quantum Genomics d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Quantum Genomics n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Quantum Genomics est présente.

Invest Securities, agissant en qualité d'agent stabilisateur, pourra, sans y être tenue, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 28 janvier au 28 février 2015 intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Quantum Genomics, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Quantum Genomics et sont susceptibles d'affecter leur cours.